

Déficients, les chèques langues seront réformés

■ Le ministre Gosuin veut orienter le dispositif vers la mise à l'emploi.

Le dispositif des chèques langues, financé par la Région de Bruxelles-Capitale pour améliorer les compétences linguistiques des demandeurs d'emploi, rate complètement son objectif. C'est ce qui ressort de l'évaluation du système demandé par le ministre bruxellois de l'Emploi et de la Formation Didier Gosuin (Défi). A Bruxelles, les chèques langues sont de deux types. Le premier offre des cours de langues aux demandeurs d'emploi inscrits dans un processus d'accompagnement, le second prend la forme d'un "bon à valoir" une fois que le chercheur d'emploi a trouvé un travail. A lui de suivre ou non les cours de langue de son choix une fois son contrat signé.

"Les chèques actuels bénéficient principalement aux chercheurs d'emploi qui disposent déjà de connaissances linguistiques suffisantes pour décrocher un emploi et ne concernent donc pas ceux qui en ont le plus besoin", relève l'évaluation du ministre Gosuin pour ce qui concerne le premier type de chèques. Le constat n'est pas meilleur pour le second. *"Il n'est pas efficace, estime le ministre bruxellois. A peine 15 % des bons à valoir émis ont été échangés contre un chèque ces deux dernières années."* En clair, une fois son contrat de travail signé, le demandeur oublie sa formation en langue. Par ailleurs, les bénéficiaires de ces bons à

valoir sont souvent hautement qualifiés alors que la principale cible des politiques de lutte contre le chômage demeure les demandeurs d'emploi peu qualifiés.

Le système sera donc revu de fond en comble. En avril 2016, le premier type de chèque sera orienté "mise à l'emploi". Pour les chômeurs "autonomes", capables de mener seul leur recherche d'emploi, les chèques seront destinés à des formations correspondant à leur niveau.

Pour ceux qui s'inscrivent dans un projet professionnel précis, les chèques seront utilisés pour des formations linguistiques "orientées métier". Des connaissances de base, doublées de l'apprentissage d'un vocabulaire spécifique à chaque activité, doivent renforcer les capacités du demandeur.

Tablettes et smartphones

Enfin, pour ceux qui ont besoin d'un accompagnement personnalisé dans leur recherche d'emploi et qui font état d'un faible niveau en langues, une formation linguistique poussée dans les filières privées sera proposée. Les formations passeront ainsi de 20 à 60 heures.

Le deuxième type de chèque est également réformé. La formation en langue deviendra obligatoire une fois le contrat signé et sera axée sur les besoins de l'entreprise. *"Nous disons à l'entreprise: si vous embauchez un Bruxellois, nous pre-*

nons en charge sa formation en langue", explique Didier Gosuin. Selon lui, cette nouvelle carte devrait encourager les entreprises à se tourner vers Actiris pour leur recrutement. Attention, ce dispositif ne sera accessible qu'aux PME ou dans le cadre de "grandes actions d'engagement".

Dernière mesure : la plateforme Brulingua qui propose des formations en langues en ligne sera enrichie et adaptée aux tablettes et smartphones. Public cible : les jeunes. L'ensemble du dispositif sera opérationnel en juillet 2016, annonce Didier Gosuin. Le budget alloué à cette politique, 5,3 millions d'euros, est maintenu.

Mathieu Colley

48 %

DES OFFRES D'EMPLOI

Requièrent des connaissances d'une deuxième langue dans la capitale.